

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n° 3946, de 4017 à 4019 inclusivement, de 4023 à 4029 inclusivement, 4108, 4587, 4602, 4604, 4609 et 4916.

[Texte]

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Question n° 3946—M. Mazankowski:

1. Combien de conseillers a) en développement rural, b) en gestion agricole le ministère de l'Agriculture emploie-t-il pour administrer le Programme de développement des petites exploitations agricoles et, dans chaque cas, (i) où travaillent-ils (ii) combien y en a-t-il à chaque endroit?

2. Quelles sont les fonctions précises des conseillers a) en développement rural, b) en gestion agricole et, dans chaque cas, à qui sont-ils comptables?

3. Exerce-t-on une surveillance de leur activité de manière à assurer que leurs tâches sont menées et accomplies de façon appropriée et, dans l'affirmative, de quelle manière?

4. A combien s'élèvent annuellement les traitements versés aux conseillers a) en développement rural, b) en gestion agricole?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1.

a) et b) (i)	a) (ii)	b) (ii)
Colombie-Britannique	—	5
Alberta	6	10
Nouveau-Brunswick	—	1
Île-du-Prince-Édouard	—	5

2. a) Sous la direction du directeur régional provincial du ministère de l'Agriculture de l'Alberta, participer à la planification du Service de développement rural, diriger et seconder l'application de ses activités dans la région: participer à la préparation et à la coordination des plans généraux de développement rural économique au niveau régional; orienter et seconder dans la région les activités des conseillers en développement rural; fournir directement des services consultatifs à la population rurale, et sur présentation ou sur demande de la part des conseillers en développement rural; assurer la liaison avec des fonctionnaires régionaux d'organismes gouvernementaux et autres organisations chargés de résoudre les problèmes concernant le développement rural; exécuter d'autres fonctions connexes. b) Sous la surveillance générale du spécialiste régional en gestion agricole*, étudier, analyser et conseiller les agriculteurs particuliers qui demandent des services consultatifs en gestion agricole sur la façon de développer des exploitations rentables et ainsi d'accroître les possibilités de revenu et d'avoir propre; assurer un service consultatif permanent en vue d'analyser et mettre au point les

Questions au Feuilleton

exploitations agricoles; aider en matière de gestion les agriculteurs dans les diverses activités commerciales; exécuter d'autres fonctions connexes.

3. Oui. Conformément aux ententes fédérales-provinciales relatives au Programme de développement des petites exploitations, le surveillant provincial est chargé d'exercer la surveillance technique des activités courantes des employés. En outre, il présente au ministère des rapports mensuels faisant état de leurs activités et du nombre d'agriculteurs bénéficiaires des services.

4. a) \$128,925, b) \$388,935.

*Des conseillers en gestion agricole sont en poste dans les diverses provinces, comme suit:

Colombie-Britannique, Directeur de la vulgarisation, ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique.

Alberta, Directeur régional, direction de la vulgarisation, ministère de l'Agriculture de l'Alberta.

Nouveau-Brunswick, L'agronome régional du bureau où ils sont employés.

Île-du-Prince-Édouard, L'agronome du bureau où ils sont employés.

LA BOURSE DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA À GEORGES LÉTOURNEAU

Question n° 4017—M. Cossitt:

Au sujet du Rapport annuel de 1974-1975 du Conseil des arts du Canada dans lequel figure une subvention de \$6,600 accordée à M. Georges Létourneau de Montréal pour effectuer des recherches sur les usages de la conversion des signaux bio-électriques humains en sons musicaux, a) qu'est-ce qu'un signal bio-électrique humain, b) quelles sont les conclusions des recherches, c) quels sont les nom et adresse des personnes (i) figurant sur la demande de subventions (ii) ayant recommandé la subvention, d) pourquoi la demande de subvention a-t-elle été approuvée?

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Le Conseil des Arts du Canada me transmet les renseignements suivants: a) Cette expression désigne l'activité électrique du cerveau décelable par électro-encéphalographie. b) La recherche est encore en cours. c) (i) Seul le nom de M. Létourneau figure sur la demande. (ii) Voir à l'Appendice I du 18^e rapport annuel les noms des membres des comités régionaux pour le programme Explorations. Pour préserver la vie privée de ces personnes, le Conseil ne publie pas leur adresse. d) Parce que le Comité de sélection l'a jugée digne d'approbation, en fonction de la valeur du projet et de l'aptitude du candidat à le mener à bien, et compte tenu des autres demandes inscrites au même concours.

LA BOURSE DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA À JO-ANNE FRASER, KATHLEEN MURCH ET ERNA VAN DAELE

Question n° 4018—M. Cossitt:

Au sujet du Rapport annuel de 1974-1975 du Conseil des arts du Canada dans lequel figure une subvention de \$2,760 accordée à Jo-Anne Fraser, Kathleen Murch et Erna Van Daele de London pour effectuer une revue des divers organes d'information sur les stéréotypes sexuels, a) la revue a-t-elle été effectuée et, dans l'affirmative, quand, b) pourquoi a-t-on approuvé la demande de subvention, c) quels sont les nom et adresse des personnes ayant recommandé la subvention?